

M.M. Mahoux, administrateur en chef des colonies
 Pic, administrateur de 3^e classe,
 Berard, administrateur-adjoint de 2^e classe.

Président
 Membres

ART. 3. — Le président est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Lomé, le 7 mars 1937.

MONTAGNE.

Création d'une subdivision des travaux publics du nord

ARRETE N° 132 portant création d'une subdivision des travaux publics dans le cercle du nord.

LE GOUVERNEUR DES COLONIES,
 OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,
 ADMINISTRATEUR SUPÉRIEUR DU TOGO,

Vu le décret du 23 mars 1921 déterminant les attributions et les pouvoirs du Commissaire de la République au Togo;

Vu le décret du 23 novembre 1934 portant réduction des dépenses administratives du Togo;

Vu l'arrêté n° 600 du 23 novembre 1934 portant organisation au Togo d'un service des travaux publics, du chemin de fer et du wharf;

Vu les arrêtés n° 167 et 168 du 30 avril 1936 portant réorganisation des services des T. P., et des mines et fixant les attributions et le fonctionnement des services permanents des T. P. du Togo;

Sur la proposition du chef des services des travaux publics, du chemin de fer et du wharf;

ARRETE :

ARTICLE PREMIER. — Est créée dans le cercle du nord une subdivision des travaux publics.

ART. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Lomé, le 7 mars 1937.

MONTAGNE.

Circonscriptions administratives

ARRETE N° 135 prononçant le rattachement du canton du Litimé à la subdivision d'Atakpamé (cercle du centre).

LE GOUVERNEUR DES COLONIES,
 OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,
 ADMINISTRATEUR SUPÉRIEUR DU TOGO,

Vu le décret du 23 mars 1921 déterminant les attributions et les pouvoirs du Commissaire de la République au Togo;

Vu le décret du 19 septembre 1936 portant réduction des dépenses administratives du Togo;

Vu l'arrêté n° 255 en date du 2 juillet 1936 portant organisation territoriale du cercle du centre;

Vu le rapport n° 1251 en date du 12 décembre 1936 de l'administrateur commandant le cercle du centre;

Vu la lettre n° 99 S. T. en date du 18 février 1937 du gouverneur général Commissaire de la République au Togo;

ARRETE :

ARTICLE PREMIER. — Le canton du Litimé (anciennement dénommé Akposso-Ouest) composé des villages de :

Abréouanko,
 Ahouenhounen,
 Akloa,
 Badou,
 Tomégbé,

Kitchibo,
 Kpété-Béna,
 Kpété-Maflo,
 Houhobé,

est rattaché à la subdivision d'Atakpamé pour compter du 1^{er} avril 1937.

ART. 2. — Le recouvrement des taxes directes perçues sur rôles afférents à l'exercice 1937 sera assuré par l'agence spéciale de Klouto.

ART. 3. — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Lomé, le 9 mars 1937.

MONTAGNE.

Taxes sur les permis de chasse

Lomé, le 12 mars 1937.

CIRCULAIRE n° 347 à Messieurs les commandants de cercle.

Il m'est signalé que la taxe sur les permis de chasse a rapporté en 1936 la somme de 3.650 francs. Il semblerait que certains chasseurs n'acquitteraient pas les droits y afférents.

Je vous prie de veiller personnellement à la stricte exécution des textes régissant cette matière; en particulier, vous voudrez bien inviter tous les fonctionnaires quel que soit leur grade à s'y conformer. Toute défaillance de leur part devra m'être signalée.

Cette circulaire devra être émargée par tous les fonctionnaires européens et indigènes en service dans votre cercle.

Le Gouverneur, Administrateur Supérieur,
 L. MONTAGNE.

ACTES CONCERNANT LES PERSONNELS EUROPÉEN ET INDIGÈNE

Personnel européen

Tableau d'avancement du personnel des travaux publics des colonies

Par arrêté du Ministre des colonies en date du 15 janvier 1937 le tableau d'avancement pour l'année 1937 est établi comme suit :

TRAVAUX PUBLICS

Pour le grade d'ingénieur adjoint de 2^e classe :
 (Inscriptions nouvelles)

M. Laugier.

Promotion

Par arrêté du Ministre des colonies en date du 15 janvier 1937, sont promus dans le cadre général des travaux publics et des mines des colonies pour compter du 1^{er} janvier 1937.

TRAVAUX PUBLICS

Au grade d'ingénieur adjoint de 2^e classe :

M. Laugier.